



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



CADRE DE PROGRAMMATION PAYS DU BENIN

2017-2021

Septembre 2017

Introduction

Le présent Cadre de Programmation Pays (CPP) établit deux domaines prioritaires au niveau de l'État afin de guider le partenariat avec la FAO et l'appui que l'Organisation fournit au Gouvernement de la République du Bénin, en associant des pratiques optimales novatrices de niveau international et des normes mondiales à une expertise nationale et régionale pendant cinq ans, soit de 2017 à 2021.

Le CPP a été élaboré selon les principes et l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Il est le fruit d'un long processus de concertation entre les divers acteurs du secteur agricole et du secteur du développement durable du Bénin, en l'occurrence les représentants du Gouvernement (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche & Ministère du Cadre de Vie et de Développement Durable), des producteurs, du secteur privé, de la société civile.

I. Contexte et priorités nationales

Le CPP 2017-2021 a été élaboré dans un contexte national marqué par : (i) un climat politique apaisé, avec des élections régulièrement organisées depuis 1990 ; (ii) un taux de croissance intercensitaire de la population passant de 3,5% en 2002 à 3,6% en 2013, faisant du Bénin un des pays de la sous-région à fort taux de croissance démographique ; (iii) une liberté de la presse et une indépendance de la Société Civile et de la justice vues comme des atouts qui ont permis de renforcer les fondations de la démocratie béninoise ; (iv) un faible Indice de Développement Humain estimé à 0,485 en 2016, faisant de lui le 167^{ème} pays selon le classement fait par le PNUD ; et (v) une détérioration des conditions de vie des ménages entre 2011 et 2015, marquée par une pauvreté monétaire qui s'est aggravée, passant de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015, avec une plus grande prépondérance en milieu rural qu'en milieu urbain (43,6% contre 35,8% en 2015) selon les données de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie de Ménages au Bénin (INSAE, 2015).

Depuis la mise en place du nouveau Gouvernement en avril 2016, une série de réformes au plan institutionnel et gouvernance sont amorcées en vue de créer une administration publique plus performante et un climat plus incitatif pour favoriser la réalisation des investissements publics et privés, en soutien à l'action gouvernementale.

Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG), « Bénin Révélé » pour la période 2016-2021, adopté en Octobre 2016, est bâti autour de trois piliers : (a) la Consolidation de la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance ; (b) la Transformation structurelle de l'économie et (c) l'Amélioration des conditions de vie des populations. Le PAG ambitionne de « créer les conditions de relance durable du développement économique et social du pays » afin d'améliorer les conditions de vie des Béninois. Sept orientations stratégiques ont été identifiées : (i) le Renforcement des bases fondamentales de la démocratie ; (ii) l'Amélioration de la gouvernance ; (iii) l'Assainissement du cadre macroéconomique et le maintien de sa stabilité ; (iv) la Promotion d'infrastructures de soutien à la croissance économique ; (v) l'Amélioration des performances de l'éducation et de la recherche ; (vi) le Renforcement des services sociaux de base ; et (vii) le Développement équilibré et durable de l'espace national.

L'agriculture constitue une priorité majeure pour le Gouvernement. En effet, le Gouvernement entend moderniser les outils et méthodes de production au profit de la promotion des filières agricoles porteuses à travers un investissement de grande envergure dans le secteur agricole pour relever d'ici à 2021 les trois défis majeurs que sont : (i) la couverture des besoins alimentaires, (ii) l'accroissement des revenus, et (iii) l'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural. Ces trois défis confèrent au secteur agricole le double rôle d'accélération de la croissance économique et de la contribution à la réduction de la pauvreté.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a élaboré son nouveau Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2017-2025 et son Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2017-2021).

Le PNIASAN (2017-2021) est axé sur les engagements de Malabo et articulé à la stratégie de l'ECOWAP. Il prend en compte les problématiques dites émergentes (commerce, nutrition, résilience, agriculture intelligente face au climat, gestion des risques) et les questions transversales (femmes, jeunes). Il vise deux objectifs majeurs : (i) la transformation de l'agriculture pour une croissance durable inclusive et (ii) le renforcement de la capacité systémique pour la mise en œuvre et la production des résultats. Il est organisé autour des domaines d'actions stratégiques suivants: (i) accroître la production et la productivité des chaînes de valeurs agricoles ; (ii) améliorer les marchés, les échanges et les chaînes de valeurs ; (iii) accroître la résilience des moyens d'existence et des systèmes de production, (iv) renforcer la gouvernance des ressources naturelles, (v) renforcer les capacités de planification ; (vi) renforcer les politiques et les institutions ; (vii) renforcer le leadership, la coordination et les partenariats ; (viii) améliorer les compétences, les connaissances et l'enseignement agricole ; (ix) renforcer les données et les statistiques ; (x) institutionnaliser la responsabilité mutuelle et (xi) accroître les financements publics et privés.

Le secteur des forêts et des ressources naturelles occupe aussi une place importante dans le PAG 2016-2021 vu que la conservation de la biodiversité, la protection des ressources naturelles et la valorisation des ressources forestières constituent des bases importantes pour soutenir le développement agricole et économique projeté d'ici à 2025. Le Gouvernement s'est engagé à améliorer la gouvernance globale du secteur forestier et à développer des outils et pratiques efficaces de gestion durable des ressources forestières.

Après le sommet spécial sur le développement durable à New York, le 25 septembre 2015, l'agenda de développement 2016-2030, assorti de 17 nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD), 169 cibles et 300 indicateurs, constitue désormais le cadre directeur de fixation des priorités de développement des pays membres du système des Nations Unies. La vision globale de la FAO en matière de sécurité alimentaire, de nutrition, d'agriculture résiliente et durable et d'utilisation durable des ressources naturelles transparait dans l'ensemble du document sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), et en particulier dans les objectifs 2, 9, 14 et 15. Par ailleurs, l'objectif 17 sur les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial est étroitement lié aux activités de la FAO. En 2017, le Bénin a procédé à un exercice de priorisation des cibles des ODD auxquelles le nouveau cadre programmatique s'est aligné pour ainsi être en phase avec les priorités nationales à l'horizon 2021 pour les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles et forestières.

Pour accompagner le Gouvernement du Bénin dans ses efforts pour le développement, les Agences du Système des Nations Unies ont élaboré le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF 2014-2018) qui s'articule autour de six axes de coopération : (a) Croissance inclusive, emploi, sécurité alimentaire, égalité de genre et protection sociale; (b) Santé, y compris VIH/Sida, MNT, nutrition, planification familiale, assainissement de base ; (c) Education de base ; (d) Protection contre la vulnérabilité sociale et les abus ; (e) Gouvernance, participation et décentralisation ; (f) Environnement, gestion des crises et catastrophes et changements climatiques. La FAO participe pleinement à la réalisation des objectifs de l'UNDAF.

II. Contribution et résultats attendus de la FAO

Les deux domaines prioritaires dans lesquels la FAO entend accompagner le Gouvernement sont : (i) la consolidation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de changements climatiques, et (ii) l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles et forestières.

Domaine prioritaire 1 : Consolidation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de changements climatiques

Le profil de sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays permet de justifier toute l'attention qu'il convient d'accorder à ce domaine. En 2013, on estimait que 11% des ménages béninois étaient en

situation d'insécurité alimentaire sévère (AGVSA¹) et 34% en situation d'insécurité alimentaire modérée.

Sur le plan nutritionnel, la situation est également préoccupante. En effet, en 2014, 18% des enfants de moins de 5 ans souffraient d'une insuffisance pondérale (MICS 2014). Cette prévalence est plus prononcée en milieu rural (20%) qu'en milieu urbain (16%).

Par ailleurs, le niveau de productivité agricole est resté obstinément faible au fil du temps et ne permet pas de produire, sur le plan national, tous les aliments dont la population a besoin. Par exemple, le rendement du riz, une des céréales les plus consommées au Bénin, est resté autour de 2,5 tonnes à l'hectare alors que les résultats de recherche prévoient un rendement potentiel de 8 tonnes à l'hectare. En conséquence, le taux d'autosuffisance alimentaire, fortement influencé par la production du riz, est resté en moyenne autour de 92% (RNDH-Bénin, 2015). En ce qui concerne le taux de dépendance vis-à-vis des importations, il est resté élevé pour le riz, la pomme de terre, les produits halieutiques, la viande et les œufs de table (RNDH-Bénin, op. cit.).

Dans le cadre du CPP 2017-2021, la FAO accompagnera les actions du Gouvernement du Bénin de manière à s'assurer que : (1) les productions végétales, animales et halieutiques sont diversifiées et intensifiées ; (2) la valorisation et l'accès au marché des produits végétaux, animaux et halieutiques sont appuyés et facilités ; (3) la résilience des systèmes de production et des ménages face au changement climatique et la gestion durable des terres et des ressources naturelles sont renforcées ; (4) les politiques et les stratégies sectorielles en faveur de la production végétale, animale ou halieutique ainsi que de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont formulées/révisées et diffusées ; (5) l'éducation nutritionnelle est incorporée dans les activités de sensibilisation des ménages vulnérables ; et (6) des mécanismes efficaces et efficients de résistance, de résilience et de protection sociale des populations des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont mis en place.

Domaine prioritaire 2 : Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles et forestières

La couverture forestière nationale du Bénin, estimée par l'Inventaire Forestier National (IFN, 2007) à 7 813 495 ha, soit 68% du territoire national, est constituée de savanes arborées et arbustives, de mosaïque de forêts claires-savanes boisées et de cultures/jachères. Les forêts denses et galeries forestières représentent respectivement 0,9% et 3,6 % de la superficie totale. Les plantations et les formations marécageuses représentent respectivement 3% et 2,4% de cette superficie.

Le couvert forestier est réparti en domaine forestier classé et domaine forestier protégé. Le domaine classé comprend 58 Aires protégées (parc nationaux, zones cynégétiques et forêts classées) et couvre 2 664 805 ha soit 19 % du territoire. Quant au domaine protégé, il regroupe tout espace forestier non classé.

Les variabilités et changements climatiques produisent sur les ressources forestières des impacts qui engendrent : (i) la réduction du potentiel national de séquestration de carbone, (ii) la perte de la biodiversité floristique et faunique, et, (iii) une savanisation/désertification progressive du territoire. La recrudescence des feux de végétation entraînant la perte de la régénération naturelle et la baisse de la production de semences d'espèces forestières pose également un problème sérieux de vulnérabilité des écosystèmes forestiers. Malheureusement, le suivi et l'évaluation du secteur, malgré les bonds qualitatifs notés ces dernières années, ne garantissent pas la disponibilité des données sur tous les maillons des filières pour appuyer la coordination et faciliter une prise de décision axée sur les preuves.

Depuis les années 90, le Bénin a amorcé l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement participatif du domaine forestier classé. Près de 56,5% des forêts classées sont dotées de plans d'aménagement dont la mise en œuvre souffre de l'insuffisance de ressources financières et de la pression croissante de l'exploitation forestière frauduleuse et de l'incursion des agriculteurs en quête de terres fertiles. Il reste près de 20 forêts classées d'importance non dotées de plans d'aménagement.

¹ Analyse Globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire (AGVSA).

D'une manière générale, la planification de la gestion des ressources forestières est confrontée à l'absence de données actualisées sur les potentiels forestiers existants.

Le Bénin a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, mais ne s'est pas encore doté de la stratégie REDD+² et ne peut véritablement pas estimer et vendre les efforts de conservation des forêts. Toutefois, il a réussi à se faire agréer au niveau de l'ONU-REDD+. Un appui technique et financier est nécessaire pour développer la stratégie REDD+ du Bénin.

Par ailleurs, la loi forestière en vigueur ne cadre plus avec certaines évolutions institutionnelles et techniques, moins encore avec les thématiques émergentes dans le secteur forestier notamment les changements climatiques (atténuation et adaptation), l'accès et le partage des bénéfices liés à la valorisation des ressources forestières. La révision de cette loi est amorcée mais inachevée.

Dans le cadre du CPP 2017-2021, les interventions de la FAO s'articuleront autour des axes suivants : (1) L'amélioration du système de gouvernance afin de favoriser une gestion durable des ressources naturelles renouvelables ; (2) l'amélioration de la connaissance des ressources naturelles et leur gestion; (3) La restauration des écosystèmes forestiers et des sols afin de favoriser la conservation des régimes hydrologiques, la protection de la biodiversité et le maintien de la productivité des sols ; et (4) la minimisation des risques sanitaires et environnementaux posés par les polluants organiques chimiques en particulier l'Endosulfan et autres pesticides.

III. Mise en œuvre, suivi et compte-rendu

Le coût global du Cadre de Programmation Pays de la FAO Bénin pour la période 2017-2021 est estimé à **14,41 millions de dollars US**. Les ressources déjà mobilisés au niveau des projets nationaux à travers le Programme de Coopération Technique de la FAO, le Programme de Coopération avec les Gouvernements des pays donateurs s'élèvent à 3,71 millions de dollars US. Le gap actuel qui s'élève à 10,7 millions de dollars US sera couvert grâce à la mobilisation des ressources auprès du Programme de Coopération Technique de la FAO, le Fonds vert pour le Climat, le Fonds Mondial pour l'Environnement et les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Bénin.

Le CPP fera l'objet de partenariats aussi larges que possibles, s'inscrivant dans la droite ligne des efforts conjoints du Gouvernement du Bénin et des partenaires techniques et financiers qui travaillent pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide publique au développement. Le Gouvernement du Bénin et la FAO attendent avec intérêt la collaboration et l'appui de tous les partenaires du secteur de l'agriculture et du développement durable afin de réussir la mise en œuvre du CPP.

Outre la FAO, les parties prenantes de la mise en œuvre du CPP sont : (1) les ministères sectoriels (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le Ministère du Cadre de vie et du Développement Durable, le Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Santé, le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat) ; (2) les autres agences des Nations Unies ; (3) les Partenaires Techniques et Financiers, les Organisations des Producteurs, la société civile et le secteur privé. L'ancrage institutionnel du CPP est le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Le Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement, veillera à la synergie des actions avec d'autres intervenants. Les organes de mise en œuvre prévus sont : le comité de suivi du CPP, les comités de pilotage des programmes et projets et les Unités de Gestion de Projet. Ces organes assureront le pilotage de l'exécution et du suivi régulier des interventions du CPP ainsi que de la production de rapports annuel sur les résultats.

² REDD+ : Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation forestière ; + prise en compte de l'augmentation des stocks de carbone.

Il convient de souligner que le CPP est flexible, et de ce point de vue, pourrait s'adapter aux changements importants qui pourraient survenir dans la situation du Bénin en révisant le document selon que de besoin et quand cela est nécessaire.

Pour le Gouvernement du Bénin

**Pour l'Organisation des Nations Unies
pour l'Alimentation et l'Agriculture**

Monsieur Delphin O. KOUDANDE
Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de
la Pêche

Monsieur Tiémoko YO
Représentant de la FAO au Bénin

Date:

Date:

Annexe 1: Résultats et ressources nécessaires au titre du CPP 2017-2021

Priorité 1 du Gouvernement (ou résultante nationale 1) : Consolidation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de changements climatiques

Résultante nationale 1: Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021) : Axe Stratégique 4: Amélioration de la croissance économique Domaine de concentration 1: L'Agriculture, l'Elevage et la Pêche						
Résultante nationale 2: Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2016-2025) et Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2017 – 2021). Axes d'intervention (i) amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles, (ii) promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutées des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires et (iii) renforcement de la résilience des exploitations agricoles face aux changements climatiques et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables.						
Résultante liée au PNUAD : Effet 1 "D'ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire".						
Priorité régionale : Initiative régionale 1 (Défi « Faim zéro » à l'horizon 2025 en Afrique); Initiative régionale 2 (Intensification durable de la production et le développement de chaîne de valeur en Afrique); Initiative régionale 3 (Renforcement de la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique)						
Produit et indicateur	Cible de l'indicateur et année de réalisation	Ressources nécessaires, à titre indicatif (en USD)				Partenaires d'exécution (acteurs gouvernementaux et autres)
		Total estimatif des ressources nécessaires	Fonds disponibles	Cible de mobilisation de ressources		
				Contributions volontaires (y compris fonds fiduciaire unilatéral)	Coopération Sud-Sud et autres partenariats	
Produit 1.1: Les productions végétales, animales et halieutiques sont diversifiées et intensifiées. <i>Cible ODD : 2.3</i>	1.1.1: Les capacités de 1000 techniciens du Ministère en charge de l'agriculture, des ONG et du secteur privé et de 10000 producteurs (dont 40% de femmes) sont renforcées sur les meilleurs itinéraires techniques de production végétale, animale et halieutique d'ici à 2021 <i>Corporate output indicator : 2.1.1; 2.1.2 ; 3.1.2</i>	2 759 000	1 439 000	430 000	890 000	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Communes, Organisation professionnelles agricoles, ONG, Privés.

	<p>1.1.2: 20 fiches techniques thématiques et 5 Manuels sur la production végétale, animale ou halieutique et les transformations post-récoltes sont édités et diffusés d'ici à 2021. Corporate output indicator : 2.1.1 ; 2.1.2 ; 3.1.1; 4.3.1</p> <p>1.1.3: Une unité d'épuration des variétés d'ananas pain de sucre et la production de rejets/souches par la recherche est construite à l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin avec l'appui de la FAO d'ici à 2021. Corporate output indicator : 4.2.1</p> <p>1.1.4: Les capacités institutionnelles de 5 organisations du secteur public, des organisations professionnelles agricoles ou des ONG sont renforcées d'ici à 2021. Corporate output indicator : 1.4.2; 2.1.2 ; 3.1.1</p>						
<p>Produit 1.2: La valorisation et l'accès au marché des produits végétaux, animaux et halieutiques sont appuyés et facilités. Cible ODD : 8.3</p>	<p>1.2.1: L'agribusiness est appuyé à travers le renforcement des capacités de 20 commerçants-exportateurs et 3 organisations du secteur public sur la réglementation, les procédures et normes relatives à la commercialisation et l'exportation des produits végétaux, animaux et halieutique et sur le financement des Chaînes de Valeur Agricoles d'ici à 2019. Corporate output indicator : 4.2.1 ; 4.2.2</p>	800 000	600 000			200 000	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Communes, Organisation professionnelles agricoles, ONG, Privés.

	<p>1.2.2: Les capacités des 5 organisations du secteur public et 10 du secteur privé sont renforcées afin de faciliter la mise en œuvre de services financiers de qualité et l'augmentation de l'investissement dédié aux agribusiness et chaînes de valeur d'ici à 2021.</p> <p>Corporate output indicator : 4.3.2</p>						
	<p>1.2.3: L'accès au marché est facilité par le renforcement des capacités de transformation des produits agricoles de 500 femmes membres des organisations professionnelles agricoles d'ici à 2021.</p> <p>Corporate output indicator : 4.3.1</p>						
	<p>1.2.4: 30 Organisations professionnelles agricoles ont renforcé leurs capacités techniques et opérationnelles en matière de gestion de l'offre et de mise en marché des produits agricoles d'ici à 2021.</p> <p>Corporate output indicator : 4.3.1</p>						
	<p>1.2.5: Au moins trois ateliers sont organisés pour renforcer les liens d'affaires entre les familles professionnelles des filières agricoles d'ici à 2021.</p> <p>Corporate output indicator : 4.3.1</p>						
	<p>1.2.6: Une Indication géographique est développée pour l'ananas pain de sucre du Bénin avec l'appui de la FAO d'ici à 2020.</p> <p>Corporate output indicator : 4.2.1 ; 4.3.1</p>						

<p>Produit 1.3 : La résilience des systèmes de production et des ménages face au changement climatique et la gestion durable des terres et des ressources naturelles sont renforcées.</p> <p>Cible ODD : 13.3</p>	<p>1.3.1: Au moins 10 technologies agro-sylvo-pastorales climato intelligentes sont vulgarisées à travers entre autres les Champs Ecole Paysans (CEP) d'ici à 2021. Corporate output indicator : 5.3.1</p> <p>1.3.2: Une Stratégie de développement de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) assortie d'un Plan d'actions quinquennale est élaborée et validée avec l'appui de la FAO d'ici à 2019. Corporate output indicator : 2.2.2; 5.3.1</p>	580 000	30 000	500 000	50 000	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Communes, Organisation professionnelles agricoles, ONG, Privés.
<p>Produit 1.4: Les politiques et les stratégies sectorielles en faveur de la production végétale, animale ou halieutique ainsi que de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont formulées/révisées et diffusées.</p> <p>Cible ODD : 8.3</p>	<p>1.4.1: 4 documents de politiques/stratégies de développement sont élaborées/révisées par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche avec l'appui de la FAO d'ici à 2021. Corporate output indicator : 1.1.1; 2.2.1; 3.2.1; 4.2.1; 5.3.1</p> <p>1.4.2: La collecte et la diffusion de données fiables sur l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité pour une meilleure définition des politiques publiques sont appuyées à travers le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs du Recensement National de l'Agriculture (RNA). Corporate output indicator : 2.4.3</p>	233 000	183 000		50 000	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Communes, Organisation professionnelles agricoles, ONG, Privés.

<p>Produit 1.5: L'éducation nutritionnelle est incorporée dans les activités de sensibilisation des ménages vulnérables.</p> <p><i>Cible ODD : 2.2</i></p>	<p>1.5.1: Les capacités de 300 Agents des Services déconcentrés de l'Etat, des ONG et des Communes et de 2000 femmes rurales pauvres des zones à risque d'insécurité alimentaire sont renforcées en matière d'éducation nutritionnelle d'ici à 2021. <i>Corporate output indicator : 1.4.2</i></p>	175 000	25 000			150 000	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Communes, Organisation professionnelles agricoles, ONG, Privés.
	<p>1.5.2: Quatre posters thématique sur l'adoption de bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène adaptée localement sont réalisés et diffusés d'ici à 2021. <i>Corporate output indicator : 1.4.2</i></p>						
<p>Produit 1.6: Des mécanismes efficaces et efficients de résistance, de résilience et de protection sociale des populations des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont mis en place.</p> <p><i>Cible ODD : 13.1</i></p>	<p>1.6.1: Les capacités de 300 Agents des Services déconcentrés de l'Etat, des ONG et des Communes et de 2000 femmes rurales pauvres sont renforcées sur la résilience aux chocs hydroclimatiques d'ici à 2021. <i>Corporate output indicator : 5.3.1</i></p>	933 000	233 000	350 000		350 000	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Communes, Organisation professionnelles agricoles, ONG, Privés.
	<p>1.6.2: 2000 ménages vulnérables ont bénéficié d'intrants agricoles et zootechniques et de 200 petits ruminants d'ici à 2021. <i>Corporate output indicator : 3.3.1; 5.3.2</i></p>						
<p>Total des ressources nécessaires pour financer la contribution de la FAO à la priorité 1 du Gouvernement</p>		5 480 000	2 510 000	1 280 000	50 000	1 640 000	
<p>Considérations supplémentaires concernant l'assistance de la FAO : Le Bénin est confronté à des risques multiples : sécheresse, inondations, attaques de chenilles légionnaires.</p> <p>Pour minimiser les effets de ces risques, le CPP entend faire du renforcement de la résilience des populations vulnérables, un des domaines prioritaires de ses actions. Il s'agira d'appuyer les populations à préserver durablement les ressources naturelles et leurs moyens de subsistance à anticiper les risques et à surmonter les crises alimentaires et nutritionnelles.</p>							

Priorité 2 du Gouvernement (ou résultante nationale 2) : Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles et forestières

Résultante nationale 3: Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021) : Axe Stratégique 4: Amélioration de la croissance économique. Axe Stratégique 7: Développement équilibré et durable de l'espace national							
Résultante nationale 4: Politique Forestière Nationale : Axe d'intervention 2 : promotion de la gestion décentralisée et durable des terroirs agricoles et des parcours naturels ; Axe d'intervention 3 : renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières des collectivités territoriales dans la gestion décentralisée des forêts, de la faune et des ressources naturelles du domaine non permanent de l'Etat.							
Résultante liée au PNUAD : Effet 6 "D'ici à fin 2018, les institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, des conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles".							
Priorité régionale : Initiative régionale 1 (Défi « Faim zéro » à l'horizon 2025 en Afrique); Initiative régionale 2 (Intensification durable de la production et le développement de chaîne de valeur en Afrique); Initiative régionale 3 (Renforcement de la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique)							
Produit et indicateur	Cible de l'indicateur et année de réalisation	Ressources nécessaires, à titre indicatif (en USD)					Partenaires d'exécution (acteurs gouvernementaux et autres)
		Total estimatif des ressources nécessaires	Fonds disponibles	Cible de mobilisation de ressources			
				Contributions volontaires (y compris fonds fiduciaire unilatéral)	Coopération Sud-Sud et autres partenariats	PCT	
Produit 2.1: Un système de gouvernance favorable à une gestion durable des ressources naturelles renouvelables est mis en place. <i>Cible ODD : 12.2</i>	2.1.1: 4 documents de politiques/stratégies de gestion durable des ressources naturelles renouvelables sont élaborés/révisés avec l'appui de la FAO d'ici à 2021. <i>Corporate output indicator : 2.2.1; 2.2.2</i> 2.1.2: 5 Documents techniques dans divers domaines de la gestion durable des ressources naturelles sont élaborés et diffusés d'ici à 2021. <i>Corporate output indicator : 2.2.1; 2.2.2</i>	965 000	65 000	550 000	50 000	300 000	Ministère du Cadre de Vie et du développement Durable, Communes, Organisation professionnelles, ONG, Privés.

	<p>2.1.3: La loi portant régime des forêts en République du Bénin est révisée et assorti des textes d'application d'ici 2021 avec l'appui de la FAO.</p> <p>Corporate output indicator : 2.2.1; 2.2.2</p>						
	<p>2.1.4: Un cadre de concertation/collaboration des acteurs du secteur forestier et les mécanismes de synergie entre les ministères sectoriels est mis en place et opérationnel d'ici à 2021.</p> <p>Corporate output indicator : 2.1.2</p>						
	<p>2.1.5: 400 techniciens (cadres et agents) de l'administration des eaux, forêts et chasses et 100 membres du personnel des communes et des structures locales de cogestion des forêts ont vu leurs capacités renforcées d'ici à 2021.</p> <p>Corporate output indicator : 2.1.2</p>						
<p>Produit 2.2: La connaissance des ressources naturelles et leur gestion sont améliorées.</p> <p>Cible ODD : 12.2; 12.8</p>	<p>2.2.1: Un inventaire général du secteur forestier est réalisé d'ici à 2021.</p> <p>Corporate output indicator : 2.4.1; 2.4.2</p>	430 000	60 000	270 000		100 000	Ministère du Cadre de Vie et du développement Durable, Communes, Organisation professionnelles, ONG, Privés.
	<p>2.2.2: Un inventaire floristique et faunique des écosystèmes de mangroves et des zones humides côtières du Bénin est réalisé d'ici à 2018.</p> <p>Corporate output indicator : 2.4.1; 2.4.2; 5.3.1</p>						

<p>Produit 2.3 : Les écosystèmes forestiers et les sols sont restaurés afin de favoriser la conservation des régimes hydrologiques, la protection de la biodiversité et le maintien de la productivité des sols.</p> <p>Cible ODD : 12.2; 13.3</p>	<p>2.3.1: Un programme de restauration des écosystèmes de mangroves et de gestion durable des terres et des eaux est élaboré et mis en œuvre d'ici à 2021.</p> <p>Corporate output indicator : 2.2.1</p>	6 325 000	25 000	6 000 000	300 000	Ministère du Cadre de Vie et du développement Durable, Communes, Organisation professionnelles, ONG, Privés.
	<p>2.3.2: Un programme de protection et de restauration des paysages et écosystèmes du bassin versant de l'Ouémé est élaboré et mis en œuvre d'ici à 2021.</p> <p>Corporate output indicator : 2.2.1</p>					
	<p>2.3.3: Un programme visant l'amélioration de la production et de la productivité des systèmes à travers les approches AIC (Agriculture intelligente face au climat), GDT (gestion durable des terres) et GIRE (gestion intégrée des ressources en eau) dans la vallée de l'Ouémé est élaboré et mis en œuvre d'ici à 2021.</p> <p>Corporate output indicator : 2.2.1</p>					
<p>Produit 2.4 : Les risques sanitaires et environnementaux posés par les polluants organiques chimiques en particulier l'Endosulfan et autres pesticides sont minimisés.</p> <p>Cible ODD : 12.2</p>	<p>2.4.1: 204 tonnes de pops et autres pesticides obsolètes sont sécurisés et éliminés avec l'appui de la FAO d'ici à 2021.</p> <p>Corporate output indicator : 2.1.2</p>	1 210 000	1 050 000		160 000	Ministère du Cadre de Vie et du développement Durable, Communes, Organisation professionnelles, ONG, Privés.
	<p>2.4.2: Au moins deux sites contaminés par les pesticides obsolètes sont assainis avec l'appui technique et financier de la FAO d'ici à 2021.</p> <p>Corporate output indicator : 2.1.1</p>					

	2.4.3: 7 Champ Ecole Paysan Coton (CEP Coton) sont mis en place pour promouvoir les alternatives aux pesticides chimiques dangereux d'ici à 2021. <i>Corporate output indicator : 2.1.1</i>						
Total des ressources nécessaires pour financer la contribution de la FAO à la priorité 2 du Gouvernement		8 930 000	1 200 000	6 820 000	50 000	860 000	
Considérations supplémentaires concernant l'assistance de la FAO : Le Bénin est confronté à des risques multiples : sécheresse, inondations, attaques de chenilles légionnaires.							
Pour minimiser les effets de ces risques, le CPP entend faire du renforcement de la résilience des populations vulnérables, un des domaines prioritaires de ses actions. Il s'agira d'appuyer les populations à préserver durablement les ressources naturelles et leurs moyens de subsistance à anticiper les risques et à surmonter les crises alimentaires et nutritionnelles.							

Annexe 2: Liens avec le Système des Nations Unies

La FAO Bénin a pris une part active dans l'élaboration du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin pour la période 2014-2018 (UNDAF 2014-2018) qui a identifié six axes de coopération avec le Gouvernement du Bénin. Il s'agit de :

- Croissance inclusive, emploi, sécurité alimentaire, égalité de genre et protection sociale;
- Santé, y compris VIH/Sida, MNT, nutrition, planification familiale, assainissement de base ;
- Education de base ;
- Protection contre la vulnérabilité sociale et les abus ;
- Gouvernance, participation et décentralisation ;
- Environnement, gestion des crises et catastrophes et changements climatiques.

La FAO Bénin contribue à la mise en œuvre de l'UNDAF 2014-2018 :

- ✓ Les produits du CPP 2017-2021 sont alignés sur l'Effet 1³ et l'effet 6⁴ de l'UNDAF 2014-2018.
- ✓ La FAO est Leader de l'Effet 1 au niveau des Agences du Système des Nations Unies.

Etant donné que l'UNDAF 2014-2018 arrive à terme à la fin de l'année 2018, l'Equipe Pays du Système des Nations Unies (SNU) s'est engagée courant 2017 dans le processus d'élaboration d'un nouveau UNDAF pour la période 2019-2021. Entre autres activités déjà réalisées dans ce sens :

- Le Bilan Commun Pays (BCP) qui constitue une étape importante du processus de programmation commune des agences du Système des Nations Unies (SNU). Il permet de Faire une analyse approfondie de l'évolution récente des indicateurs de développement, de l'état de mise en œuvre des politiques et les stratégies nationales dans la perspective de dégager les défis à relever et de proposer un cadre harmonisé de coopération des agences des Nations Unies avec le Gouvernement du Bénin.
- L'Atelier de planification stratégique dont l'objectif global est d'engager les discussions techniques pour dégager les priorités stratégiques du prochain cycle de programmation de l'UNDAF 2019-2021.

³ Libelle de l'effet 1 de l'UNDAF : D'ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire.

⁴ Libellé de l'effet 6 de l'UNDAF : D'ici à fin 2018, les institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, des conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles.

Annexe 3: Liste indicative des activités en préparation au titre du PCT

<i>Pays</i>	Bénin				
<i>Cycle de mise en œuvre du CPP</i>	Début : Année 2017 Mois : Janvier		Fin : Année 2021 Mois : Décembre		
<i>Calendrier relatif à la filière indicative du PCT⁵</i>	Début : Année 2017 Mois : Janvier		Fin : Année 2021 Mois : Décembre		
<i>Réf. aux priorités et produits du CPP*</i>	Contribution du PCT aux résultats du CPP – Titre (PCT et Fonds du PCT)	Portée/type d'interventions du PCT (PCT et Fonds du PCT)	Ressources affectées pour l'exercice biennal, à titre indicatif	Ressources nécessaires/fourchette, à titre indicatif (en USD)	Institution gouvernementale/partenaire d'exécution
Priorité 1 du Gouvernement (ou résultante nationale 1) : Consolidation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de changements climatiques					
Produit 1.1: Les productions végétales, animales et halieutiques sont diversifiées et intensifiées. Cible ODD : 2.3	Projet Assistance d'urgence pour la lutte contre la chenille légionnaire au Bénin	Lutter contre la chenille légionnaire qui constitue une menace pour la production du maïs au Bénin	2018-2019	490 000	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
	Projet de renforcement des capacités des services vétérinaires du Bénin	Accroître les capacités techniques et opérationnelles des services vétérinaires du Bénin à faire face aux nombreux défis dans le secteur de l'élevage	2018-2019	400 000	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
Produit 1.2: La valorisation et l'accès au marché des produits végétaux, animaux et halieutiques sont appuyés et facilités. Cible ODD : 8.3	Projet d'appui à l'amélioration de la mise en marchés des produits agrosylvopastoraux	Accroître le revenu des producteurs et partant améliorer les conditions de vie	2020-2021	200 000	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
Produit 1.3 : La résilience des systèmes de production et des ménages face au changement climatique et la gestion durable des terres et des ressources naturelles sont renforcées. Cible ODD : 13.3					

⁵ Le calendrier de la filière indicative du PCT peut *coïncider totalement avec celui de la mise en œuvre du CPP* et être ajusté dans le cadre de l'examen annuel ou à mi-parcours du CPP. Il peut aussi couvrir des *périodes plus courtes* (un ou deux ans) compte tenu du contexte particulier du pays et/ou des exigences du Gouvernement.

Produit 1.4: Les politiques et les stratégies sectorielles en faveur de la production végétale, animale ou halieutique ainsi que de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont formulées/révisées et diffusées. <i>Cible ODD : 8.3</i>	Assistance technique pour la formulation des politiques et stratégies sectorielles en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (TCPF)	Apporter l'appui de la FAO au Gouvernement dans la formulation des politiques et stratégies sectorielles	2018-2019	50 000	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
Produit 1.5: L'éducation nutritionnelle est incorporée dans les activités de sensibilisation des ménages vulnérables. <i>Cible ODD : 2.2</i>	Approche intégrée de filets sociaux productifs, d'alimentation scolaire et de nutrition au Bénin	Améliorer l'alimentation des élèves à travers la production de denrée alimentaire et l'éducation nutritionnelle par une approche impliquant les élèves, les parents d'élèves et les enseignants	2020-2021	150 000	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
Produit 1.6: Des mécanismes efficaces et efficients de résistance, de résilience et de protection sociale des populations des zones à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont mis en place. <i>Cible ODD : 13.1</i>	Appui à l'autonomisation socioéconomique des femmes rurales pour la consolidation de la résilience à travers entre autres les Caisses de résilience	Appuyer les femmes rurales dans la diversification de leurs activités et dans le renforcement de leurs résiliences face aux chocs hydroclimatiques de manière à les rendre plus autonomes	2018-2019	350 000	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
Priorité 2 du Gouvernement (ou résultante nationale 2) : Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles et forestières					
Produit 2.1: Un système de gouvernance favorable à une gestion durable des ressources naturelles renouvelables est mis en place. <i>Cible ODD : 12.2</i>	Appui pour le développement de la politique publique de bioénergie	Mettre l'expertise de la FAO au service du Gouvernement afin de lui permettre de se doter d'une politique nationale en matière de bioénergie	2018-2019	300 000	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
Produit 2.2: La connaissance des ressources naturelles et leur gestion sont améliorées. <i>Cible ODD : 12.2; 12.8</i>	Projet d'appui à la réalisation de l'inventaire forestier national	Appréhender quantitativement et qualitativement le potentiel forestier national aux fins de mieux asseoir une meilleure politique de gestion qui garantissent son utilisation rationnelle pour les générations actuelles et futures	2018-2019	100 000	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

<p>Produit 2.3 : Les écosystèmes forestiers et les sols sont restaurés afin de favoriser la conservation des régimes hydrologiques, la protection de la biodiversité et le maintien de la productivité des sols.</p> <p><i>Cible ODD : 12.2; 13.3</i></p>	<p>Projet d'appui à la valorisation du Cocotier au Bénin</p>	<p>La zone côtière du Bénin est une zone propice à la culture du cocotier. Les sous-produits qu'on peut y extraire peuvent contribuer valablement à l'amélioration/diversification des revenus des populations. L'assistance recherchée permettra d'explorer et de renforcer les chaînes de valeurs performantes de ce sous-secteur</p>	<p>2018-2020</p>	<p>300 000</p>	<p>Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable</p>
<p>Produit 2.4 : Les risques sanitaires et environnementaux posés par les polluants organiques chimiques en particulier l'Endosulfan et autres pesticides sont minimisés.</p> <p><i>Cible ODD : 12.2</i></p>	<p>Projet de lutte contre les intoxications alimentaires par les pesticides</p>	<p>Informier, sensibiliser et éduquer les populations sur les dangers liés à l'utilisation des emballages vides de pesticides et autres</p>	<p>2020-2021</p>	<p>160 000</p>	<p>Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable</p>